

## PLAN DE REPERAGE DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

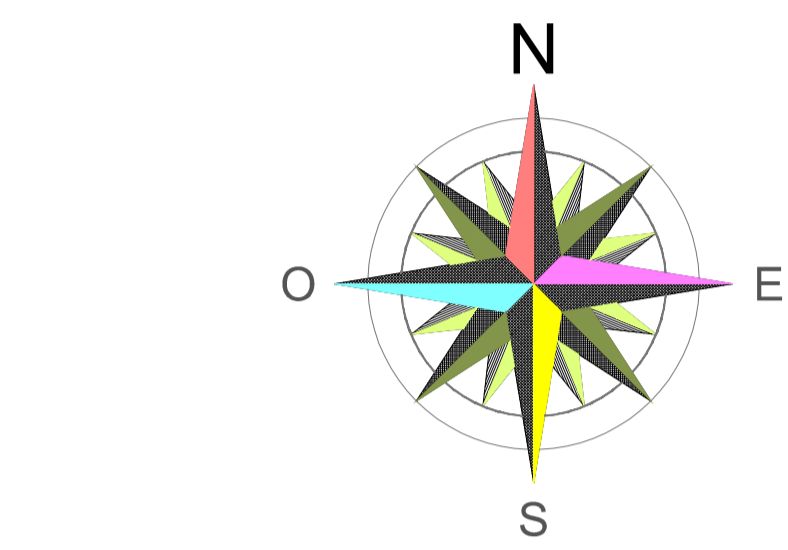
Plan Local d'Urbanisme de Créteil:  
 approuvé par délibération du Conseil Municipal n°D 2004.7/2.015 du 04/10/2004,  
 révisé par délibération du Conseil Municipal n°D 2007.2-2.003 du 26/03/2007,  
 modifié par délibération du Conseil Municipal n°D 2008-1-2.002 du 04/02/2008,  
 mis à jour par arrêté du Maire n° 1295 du 26/03/2008,  
 modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2009.1-2.001 du 02/02/2009,  
 modifié par délibération du Conseil Municipal n°D2010.6-2.043 du 08/12/2010,  
 modifié par délibérations du Conseil Municipal n°D2012.2-2.002 et n°D2012.2-2.003 du 26/03/2012,  
 modifié par délibération du Conseil Municipal n°D2013.5-2.023 du 08/12/2013,  
 révisé par délibération du Conseil Municipal n°D2013.5-2.024 du 08/12/2013,  
 modifié par délibérations du Conseil Municipal n°D2014.9-2.043 du 08/12/2014 et n°D2015.2-2.021 du 29/06/2015,  
 modifié par délibération du Conseil de Territoire n°CT2022.5/084 du 14/12/2022.



### IDENTIFICATION DES Z.A.C.

ZAC Démentroux	ZAC Triangle de l'Éclat
ZAC des Coteaux des Sarrazins	ZAC du Haut du Mont-Mesly
ZAC du parc d'activités de CRETEIL sud	ZAC de la pointe du Lac
ZAC Petit pré & Sablières	

Secteur Z.A.C. multirisques du centre ancien



ALFORTVILLE

CHOISY-LE-ROI

MAISONS-ALFORT

VALENTON

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

BONNEUIL-SUR-MARNE

Lac de CRETEIL

